



Communiqué

Les études de médecine en Algérie, réglementées jusque-là par des textes réglementaires relativement anciens, n'ont pas connues de mise à jour récente et ce malgré que les évolutions et les changements profonds, intervenus à plusieurs niveaux, nous imposaient une réflexion profonde sur le contenu des programmes d'enseignement dans la filière de médecine, à l'image de ce qui se fait partout dans le monde.

Dans ce cadre et après une longue période de réflexion et d'échanges avec tous les acteurs concernés, une refonte des études de médecine a été entamée dès la rentrée 2018/2019.

Cette refonte a été progressive et a commencé par concerner le premier cycle des études de médecine (PCEM) de 03 années, avec introduction de nouveaux modules relevant des sciences humaines et de langues étrangères, ainsi qu'une formation paramédicale. Elle se poursuivra, dès la rentrée 2021-2022, par le deuxième cycle, ou DCEM.

La refonte des études de médecine a consisté, outre la définition d'objectifs clairs dans l'enseignement théorique, en un renforcement conséquent et solide des stages pratiques, avec mise en place d'un carnet de l'étudiant, qui permettra le suivi et la validation de l'apprentissage de compétences médicales par des pédagogues et des praticiens.

Au niveau de l'architecture des études en médecine, il est retenu deux cycles consécutifs de trois (03) années chacun, suivis d'une année de stage interné, soit sept (07) années d'études au total.

Enfin, il est clairement entendu que conformément à la réglementation en vigueur, tous les étudiants actuellement inscrits en médecine, feront un cursus de sept (07) années.

Fait à Alger, le 23 septembre 2021